GREEN GUARDIA®
SANS CHENILLES & PYRALES

Insecticide biologique contre les chenilles de lépidoptères

Pour une utilisation contre les chenilles ravageuses autorisées telles que :



- Pyrale du buis
- Phalène brumeuse
- Piéride du chou
- Tordeuse de la grappe
- autres chenilles de lépidoptères défoliatrices selon l'homologation

Pour plantes ornementales ainsi que l'arboriculture, le maraîchage et la viticulture selon les usages autorisés.

Non dangereux pour les abeilles (B4)

Respectueux de la faune utile lorsqu'utilisé conformément à l'usage prévu

Utilisable en agriculture biologique conformément au règlement (CE) n° 834/2007

Contenu : 2 sachets doses de 3 g ;
1 sachet = 3 g pour 3 L de bouillie

N° d'homologation / de distribution : 024426-66

MODE D'ACTION

Voici comment agit GREEN GUARDIA Anti-chenilles et Anti-pyrales :



1. La plante est humidifiée avec la solution de pulvérisation fraîchement préparée.
2. Les chenilles se nourrissent des feuilles traitées.
3. La substance active est absorbée par le tissu foliaire.
4. Après un court laps de temps, les chenilles cessent de s'alimenter.
5. Après environ 3 à 5 jours, les chenilles nuisibles meurent.



Sur les buis, les chenilles se trouvent souvent profondément à l'intérieur de la plante. C'est pourquoi l'intérieur du buis doit être pulvérisé particulièrement soigneusement.

Remarque :
Une application précoce, dès l'apparition des premières chenilles ou de traces de grignotage, augmente l'efficacité du traitement.

QUAND FAUT-IL UTILISER LE PRODUIT ?

Utilisez GREEN GUARDIA Anti-chenilles et Anti-pyrales dès que les premiers signes d'une infestation sont visibles.



Signes typiques d'une infestation de chenilles :

- feuilles grignotées
- dégâts de grignotage sur les jeunes pousses
- toiles dans le buis
- déjections (excréments) à l'intérieur de la plante
- chenilles visibles sur les feuilles ou les pousses

Meilleur moment d'application :
Appliquer le matin ou le soir, de préférence pas en plein soleil à la mi-journée.



Température :
L'application doit de préférence être effectuée par temps doux. Lors de la pulvérisation, la température extérieure doit être supérieure à 15 °C.

Pluie :
Ne pas appliquer juste avant la pluie. Après de fortes précipitations ou en cas d'infestation persistante, une nouvelle application peut être nécessaire.



Saison :
L'application est possible pendant la période d'infestation, dès l'apparition des chenilles ou des nids de chenilles. Pour la pyrale du buis, cette péride est souvent pertinente du début du printemps à l'automne.



APPLICATION ÉTAPE PAR ÉTAPE

1. Préparer la solution de pulvérisation
Verser un sachet-dose de 3 g dans 3 litres d'eau et bien mélanger jusqu'à dissolution complète des granulés.



Important :
Toujours préparer la solution de pulvérisation juste avant l'utilisation et ne mélanger que la quantité nécessaire.

APPLICATION ÉTAPE PAR ÉTAPE

2. Préparer le pulvérisateur

Verser la solution de pulvérisation prête à l'emploi dans un pulvérisateur propre ou dans un pulvérisateur de protection des plantes approprié.



3. Traiter soigneusement la plante

Pulvériser entièrement les plantes concernées.

Particulièrement important :

- Humidifier la surface supérieure des feuilles
- Atteindre la face inférieure des feuilles
- Traiter les jeunes pousses
- Pulvériser l'intérieur des plantes denses
- Pour le buis, pulvériser également en profondeur dans le feuillage



4. Attendre l'effet

Après l'application du produit, les chenilles cessent de s'alimenter. Après environ 3 à 5 jours, les chenilles nuisibles meurent et tombent de la plante.



5. Répéter le traitement

En cas de forte infestation, de nouvelles chenilles éclosant ou après de fortes pluies, une nouvelle application peut être nécessaire. Le nombre maximal d'applications autorisées et les intervalles recommandés sont indiqués dans le tableau d'application.



GREEN GUARDIA

DOSAGE / DOSE DE BASE



Dose de base pour un sachet GREEN GUARDIA :

Dissoudre 1 sachet de 3 g dans 3 litres d'eau.

Cette dose de base correspond à la concentration habituelle de **1 g par 1 litre d'eau.**

Les quantités d'application autorisées peuvent varier en fonction de la culture, de la hauteur des plantes et du ravageur cible.
Veuillez vous référer au tableau d'application ci-dessous.

DOMAINES D'APPLICATION AUTORISÉS ET QUANTITÉS D'APPLICATION



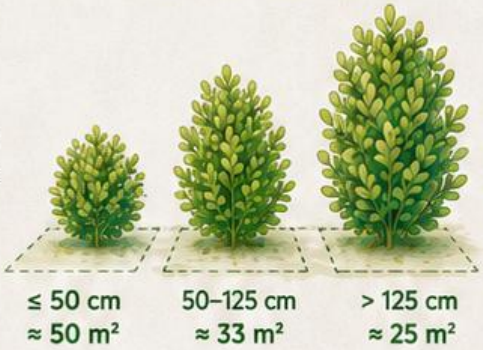
CULTURE DE PLANTES ORNEMENTALES — BUIS EN PLEIN AIR

Ravageur :
Chenilles défoliatrices, à l'exception des espèces de Noctuidae (vers gris), p. ex. la pyrale du buis.

Dosage :
Dissoudre 3 g dans 3 litres d'eau.

Quantité d'application selon la hauteur des plantes :

- jusqu'à 50 cm de hauteur : suffisante pour env. 50 m²
- 50–125 cm de hauteur : suffisante pour env. 33 m²
- plus de 125 cm de hauteur : suffisante pour env. 25 m²



Nombre maximal d'applications :
Jusqu'à 6 applications, avec un intervalle de 5 à 7 jours.



Délai d'attente :
Aucun délai d'attente pour les plantes ornementales.



GREEN GUARDIA



CULTURE DE LÉGUMES – CHOUX EN PLEIN AIR

Ravageur :
Chenilles défoliatrices de papillons, à l'exception des chenilles de noctuelles.

Dosage :
Dissoudre 3 g dans 3 L d'eau.

Surface couverte :
Suffisante pour env. 50 m².

Nombre maximal d'applications :
Jusqu'à 2 applications à un intervalle de 5 à 7 jours.

Délai d'attente avant récolte :
9 jours.



ARBORICULTURE – FRUITS À PÉPINS EN PLEIN AIR

Ravageur :
Chenilles défoliatrices de papillons, par ex. la tordeuse d'hiver.

Dosage :
Dissoudre 3 g dans 3 L d'eau par mètre de hauteur de la couronne de l'arbre.

Surface couverte :
Suffisante pour env. 60 m² par mètre de hauteur de la couronne de l'arbre.

Nombre maximal d'applications :
Jusqu'à 4 applications à un intervalle de 5 à 7 jours.

Délai d'attente avant récolte :
5 jours.



CULTURE DE LÉGUMES – CHENILLES DE NOCTUELLES SUR CHOUX EN PLEIN AIR

Ravageur :
Chenilles de noctuelles et autres chenilles autorisées sur les légumes choux.

Dosage :
Dissoudre 3 g dans env. 1,8 L d'eau.

Surface couverte :
Suffisante pour env. 30 m².

Nombre maximal d'applications :
Jusqu'à 6 applications à un intervalle de 5 à 7 jours.

Délai d'attente avant récolte :
9 jours.



VITICULTURE – TORDEUSE DE LA VIGNE ET TORDEUSE EUROPÉENNE EN PLEIN AIR

Ravageur :
Tordeuse de la vigne et tordeuse européenne (Eudémis de la vigne).

Dosage :
La quantité de produit à appliquer dépend du stade de développement de la vigne et de l'usage autorisé.

Recommandation :
Pour 100 m², utiliser env. 12 à 16 g de GREEN GUARDIA Sans chenilles ni pyrales dans la quantité d'eau correspondante.

Délai d'attente avant récolte :
6 jours.

Remarque :
Pour les applications en viticulture, veuillez respecter l'intégralité du tableau d'utilisation et les quantités approuvées.

ÉVITER LES ERREURS COURANTES



Erreur n° 1 : Pulvériser uniquement à l'extérieur

Sur les buis, les chenilles se trouvent souvent profondément à l'intérieur de la plante. Il faut donc toujours traiter soigneusement l'intérieur.



Erreur n° 2 : Une application trop tardive

Plus le traitement est effectué tôt, dès les premiers signes de grignotage, plus la lutte est efficace.



Erreur n° 3 : Pulvériser avant la pluie

De fortes pluies peuvent réduire l'efficacité. Après des précipitations, une nouvelle application peut être nécessaire.



Erreur n° 4: Utiliser une solution de pulvérisation ancienne

Préparez toujours la solution de pulvérisation fraîche et ne la conservez pas pendant une longue période.



Erreur n° 5: Dosage insuffisant

Les chenilles doivent manger les parties traitées de la plante. Il faut donc pulvériser la plante entièrement et uniformément.

COMPATIBILITÉ DES PLANTES



GREEN GUARDIA Anti-chenilles et Anti-pyrales est compatible avec la plupart des plantes ornementales. Un test de compatibilité spécifique à la plante n'est actuellement pas connu. Pour les plantes sensibles ou les variétés particulières, il est recommandé d'effectuer un test préalable sur une petite zone.

SÉCURITÉ D'UTILISATION

Évitez tout contact inutile avec le produit.

Une utilisation incorrecte peut entraîner des risques pour la santé. Lors de la manipulation du produit, ne pas manger, boire ni fumer et porter des gants de protection, des vêtements de protection ainsi qu'une protection des yeux et du visage.

Ne retourner dans les zones et cultures traitées qu'après séchage de la solution de pulvérisation. Ne pas utiliser de stabilisateurs UV.



En cas d'utilisation en serre : Aérez soigneusement avant d'y retourner.



La directive relative aux exigences en matière d'équipements de protection individuelle dans la protection des plantes – « Équipement de protection individuelle lors de la manipulation de produits phytopharmaceutiques » – publiée par l'Office fédéral allemand de la protection des consommateurs et de la sécurité alimentaire, doît être respectée.



GREEN GUARDIA

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Il est recommandé de consulter un médecin et d'avoir l'emballage ou l'étiquette d'identification à disposition.
Éloigner la personne concernée de la zone de danger.
Les premiers intervenants doivent veiller à leur propre sécurité.

Après inhalation

Amener la personne concernée à l'air frais et la garder au calme.



En cas de difficultés respiratoires ou de symptômes respiratoires, consulter un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité et appeler immédiatement un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau. Retirer les lentilles de contact si possible. Rincer les yeux pendant au moins 10 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin / demander une assistance médicale.



En cas de contact avec la peau

Laver soigneusement la peau contaminée à grande eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures souillés.
En cas d'irritation cutanée ou de symptômes persistants, consulter un médecin.
Laver les vêtements avant de les porter à nouveau.



En cas d'ingestion

Rincer soigneusement la bouche à l'eau.
Ne pas faire vomir, sauf sur instruction explicite d'un professionnel de santé. Faire boire de petites quantités d'eau à la personne si elle est consciente. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes ou s'ils persistent.



Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente.

GREEN GUARDIA

INFORMATIONS SUR LES DANGERS ET LA SÉCURITÉ

ATTENTION

Provoque une sévère irritation oculaire (H319).

Contient Bacillus thuringiensis subsp. aizawai. Peut provoquer des réactions allergiques.

Pour éviter tout risque pour l'homme et l'environnement, respecter le mode d'emploi.

Consulter un médecin si nécessaire et garder l'emballage ou l'étiquette du produit à disposition.

Tenir hors de portée des enfants.

Porter des gants de protection / des vêtements de protection / une protection oculaire / une protection faciale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact si présentes et si cela est facile à faire. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

Les micro-organismes peuvent avoir le potentiel de déclencher des réactions de sensibilisation.

UFI : Q310-AOKX-C001-ST71

INFORMATIONS SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



Le produit est classé non dangereux pour les abeilles (B4) quant à la dose d'application maximale autorisée ou à la concentration d'utilisation.



En raison de la sélectivité du produit, les populations d'organismes utiles pertinents ne sont pas menacées.



Le produit est toxique pour les poissons et les organismes aquatiques.



Les liquides d'application et leurs résidus, le produit et ses résidus, les contenants vidés, ainsi que les liquides de nettoyage et de rinçage ne doivent pas être rejetés dans les eaux de surface.



Cela s'applique également aux apports indirects par le réseau d'assainissement, les cours de ferme et de voirie, ainsi qu'aux canalisations d'eaux pluviales et d'eaux usées.



L'utilisation du produit dans ou à proximité immédiate des eaux de surface intérieures ou des eaux côtières n'est pas autorisée.



Indépendamment de cela, les distances minimales par rapport aux eaux de surface prescrites par la législation nationale doivent être respectées.



Les infractions peuvent être sanctionnées par une amende pouvant aller jusqu'à 50 000 euros.

ZONES TAMPONS / EAUX DE SURFACE

Le produit doit être appliqué sur des surfaces à proximité des eaux de surface – à l'exception uniquement des eaux exceptionnellement en eau, mais y compris des eaux de surface périodiquement en eau – en utilisant un équipement répertorié comme « matériel réduisant la dérive » dans la version en vigueur du réglement du 14 octobre 1993 pour les appareils concernés.

Cela dépend de la classe de réduction de dérive de l'appareil utilisé et du respect des distances prescrites par rapport aux eaux de surface.

Pour les classes de réduction de dérive marquées d'un « x », outre la distance minimale par rapport aux eaux de surface fixée par la législation nationale applicable, l'utilisation du produit dans ou directement à proximité des eaux est interdite dans tous les cas.



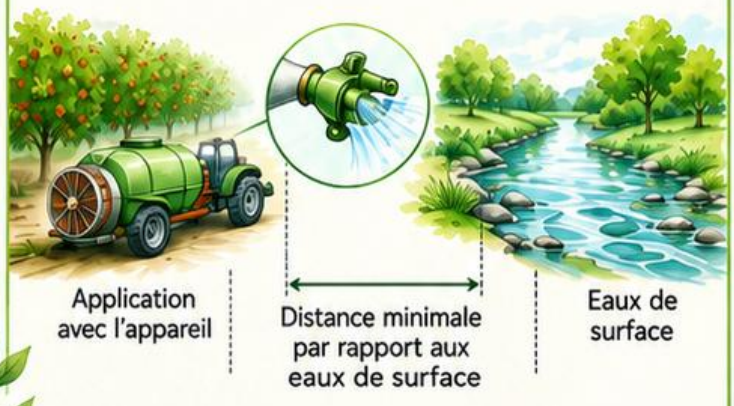
Arbres fruitiers à pépins :

50 % : 5 m
75 % : 5 m
90 % : x

L'utilisation d'un matériel réduisant la dérive peut être omise uniquement si, lors de l'application du produit, la distance prescrite par rapport aux eaux de surface est respectée.

Distance sans matériel réduisant la dérive :

Arbres fruitiers à pépins : 10 m



STOCKAGE ET ÉLIMINATION

Stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine. Stocker dans un endroit frais et sec. Protéger du gel et de la chaleur. Tenir hors de portée des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.





Conserver hors de portée des enfants.



Pour la date de péremption et le numéro de lot, voir l'impression sur l'emballage.

Élimination



Éliminer les emballages entièrement vidés dans la collecte des matériaux recyclables.



Ne pas réutiliser les emballages vidés.



Ne pas laisser les résidus de produit, les restes de bouillie de pulvérisation ni l'eau de nettoyage et de rinçage s'écouler dans les eaux de surface.



Éliminer le contenu / les contenants conformément à la réglementation locale en vigueur.